



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2019-121

PUBLIÉ LE 24 AVRIL 2019

Sommaire

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2019-04-11-002 - Arrêté portant composition de la commission académique chargée de proposer les inscriptions sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école d'application au titre de l'année scolaire 2019-2020 (1 page)	Page 3
R24-2019-04-01-009 - Arrêté portant composition du comité technique spécial académique (2 pages)	Page 5

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2019-04-11-002

Arrêté portant composition de la commission académique
chargée de proposer les inscriptions sur la liste d'aptitude à
l'emploi de directeur d'école d'application au titre de
l'année scolaire 2019-2020

RECTORAT DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Arrêté

portant composition de la commission académique chargée de proposer les inscriptions sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école d'application au titre de l'année scolaire 2019-2020

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
CHANCELIERE DES UNIVERSITES

Vu le décret n°91-39 du 14 janvier 1991 modifiant le décret n°74-388 du 8 mai 1974 fixant les conditions de nomination et d'avancement dans certains emplois de directeur d'établissement spécialisé ;

ARRETE

Article 1er : La commission académique chargée de proposer les inscriptions sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école d'application au titre de l'année scolaire 2019-2020, est constituée comme suit :

Madame la Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours, Présidente

Monsieur Olivier COTTET- Inspecteur d'académie – Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale du Cher

Monsieur Dominique PICHARD - Inspecteur de l'Education nationale du 1^{er} degré – Orléans Saran

Madame Valérie ZANELLI - Directrice de l'école élémentaire d'application du Val à Olivet

Monsieur Jean LOUAT - Directeur de l'école élémentaire d'application Pijolins à Bourges

Article 2 : Le secrétaire général de l'Académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 11 avril 2019

La Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours

Signé : Katia Béguin

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2019-04-01-009

Arrêté portant composition du comité technique spécial
académique

RECTORAT DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Arrêté portant composition du comité technique spécial académique

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
CHANCELIERE DES UNIVERSITES

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Vu l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés chargé de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 10 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale,

Vu le procès-verbal des élections au comité technique spécial académique en date du 6 décembre 2018

Vu l'arrêté rectoral du 17 décembre 2018 fixant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants au comité technique spécial académique, ainsi que le nombre des sièges attribués,

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté fixe la composition du comité technique spécial académique, placé auprès de la Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours pour une durée de quatre ans.

Article 2 : Le comité technique spécial académique, présidé par la Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours et en cas d'empêchement par le secrétaire général d'académie, comprend également le Directeur des ressources humaines, ainsi que les représentants suivants :

MEMBRES TITULAIRES, Représentants des personnels :

Au titre de l'UNSA-Education :

- Madame Catherine Pugin, Rectorat
- Madame Nadine Fort, Direction des services départementaux de l'Education nationale du Cher
- Madame Françoise Pouteau, Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Eure-et-Loir
- Madame Sylvie Foucher, Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Indre-et-Loire
- Madame Corinne Duménil, Direction des services départementaux de l'Education nationale du Loir-et-Cher

Au titre de la FSU : (non communiqué)

-
-
-

Au titre du SGEN-CFDT :

- Madame Béatrice Droulez, Rectorat

Au titre du SNPTES :

- Monsieur Omer Bendeffou-Tissourassi, Rectorat

MEMBRES SUPPLEANTS, Représentants des personnels :

Au titre de l'UNSA-Education :

- Madame Virginie Peyramaure, Rectorat
- Madame Christelle Rouer, Rectorat
- Madame Marie-Noëlle Courcier, GIP Rectorat
- Madame Chrystèle Lecavelier-Faby, Direction des services départementaux de l'Education nationale du Loiret
- Madame Anne Cani, Direction des services départementaux de l'Education nationale du Loiret

Au titre de la FSU : (non communiqué)

-
-
-

Au titre du SGEN-CFDT :

- Madame Léa Janin, Rectorat

Au titre du SNPTES :

- Monsieur Michaël Carpentier, Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Indre-et-Loire

Article 3 : La rectrice est assistée, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité technique spécial académique.

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication.

Fait à Orléans, le 1^{er} avril 2019
La rectrice de l'académie d'Orléans-Tours
Signé : Katia BÉGUIN